MCPA Sodium 300

Herbicide Liquide

AGRICOLE

GROUPE	4	HERBICIDE

CONTIENT SOLUTION SALINE MCPA

GARANTIE:
MCPA, présent sous forme de sels de sodium et potassium… 300 g e. a. /L

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE AVANT L'UTILISATION

ATTENTION POISON

Pour blé, orge, seigle, avoine, légumineuses fourragères, pois, lin (ne pas employer sur les variétés à basse teneur en acide linolénique) et maïs

Nufarm Agriculture Inc.
5507 1st Street SE
Calgary, Alberta T2H 1H9
1-800-868-5444

Numéro d'urgence 24 heures par jour
1-800-424-9300

Nº. D'HOMOLOGATION 14718
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

Nufarm

MCPA SODIUM 300-F.indd 1 8/31/09 11:23 AM

PRÉCAUTIONS :
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Éviter le contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Rincer immédiatement si le produit concentré se retrouve sur la peau ou dans les yeux. Ne pas respirer les vapeurs. Éviter de respirer le brouillard de pulvérisation. Retirer vos vêtements contaiminés et les laver avant de les porter de nouveau. Éviter que le produit dérive. Garder le contenant hermétiquement fermé, à l'écart des semences, engrais, fertilisants, plantes et aliments.

Ne pas utiliser dans des zones résidentielles, c'est-à-dire dans des sites où des personnes peuvent être exposées au produit durant la pulvérisation ou après, notamment autour des maisons, des écoles, des parcs, des terrains de jeu et des édifices publics.

NE PAS APPLIQUER DU HAUT DES AIRS.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada à www.croplife.ca.

VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT DE PROTECTION :
Manutention du concentré (mélange et chargement) : porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussettes, des chaussures, et des gants résistant aux produits chimiques. Rincer les gants avant de les enlever. Enlever et laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

Manutention de la solution à pulvériser diluée (lors de l'application ou encore de la réparation ou du nettoyage du matériel) : porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes, et des chaussures. Rincer les gants avant de les enlever. Enlever et laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Les préposés à l'application, y compris ceux qui effectuent la pulvérisation par voie aérienne, qui ont recours à une cabine fermée n'ont pas à porter de gants résistant aux produits chimiques.

DANGERS ENVIRONNEMENTAUX :
Toxique pour les organismes aquatiques et les végétaux terrestres non ciblés. Respecter les zones tampons prescrites sous la rubrique MODE D'EMPLOI

Ruissellement : Afin de réduire le ruissellement vers les habitats aquatiques à partir des zones traitées, évaluer les caractéristiques et conditions du site avant le traitement. Les caractéristiques et conditions propices au ruissellement comprennent des pluies abondantes, une pente modérée à abrupte, un sol nu et un sol mal drainé (p. ex. les sols compactés, à texture fine ou pauvres en matière organique, comme l'argile). Ne pas appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues. La contamination des zones aquatiques par le ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation (zone tampon) entre la zone traitée et le bord du plan d'eau.

Lessivage : L'utilisation de ce produit chimique peut entraîner la contamination des eaux souterraines, en particulier dans les zones où le sol est perméable (p. ex. sable, sable loameux et loam sableux) et/ou là où la nappe phréatique est peu profonde.

MCPA SODIUM 300-F.indd 2 8/31/09 11:23 AM

PREMIERS SOINS :
En cas d'ingestion, appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :
Aucun antidote spécifique. Recourir aux soins de soutien. Le traitement doit se fonder sur le jugement du médecin pour contrer les réactions du malade. Les concentrations élevées de MCPA peuvent causer une irritation grave des yeux. Les symptômes d'une surexposition au MCPA peuvent comprendre des troubles d'élocution, des secousses et des spasmes musculaires, un écoulement salivaire, de l'hypotension artérielle et l'inconscience. Traiter selon les symptômes.

NUMÉROS DE TÉLÉPHONE D'URGENCE :
Pour les déversements ou les accidents de transport, Chemtrex, 1-800-424-9300.
Pour les situations urgentes sur la santé ou l'environnement, Prosar, 1-877-325-1840.
Pour des informations sur les produits et leur utilisation, Nufarm Agriculture Inc., 1-800-868-5444.

ENTREPOSAGE :
Produit entreposable sous des températures supérieurs à 0°C. Si exposé à des températures de congélation, réchauffé à au moins 5°C. Les insecticides et les fongicides devraient être isolés des herbicides afin de prévenir une possibilité de contamination croisée. BIEN AGITER AVANT L'UTILISATION.

ÉLIMINATION :
Contenants Recyclables :
Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants.

MCPA SODIUM 300-F.indd 3 8/31/09 11:23 AM

S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant.

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.

2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Contenants Réutilisables:
Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant vide peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Contenants Réutilisables - Rechargeables:
En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provinciale. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

MODE D'EMPLOI :
NE PAS retourner sur le site traité et en interdire l'accès aux travailleurs pendant les 12 heures suivant le traitement.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE :
Gestion de la résistance à Nufarm MCPA Sodium 300 Herbicide Liquide, herbicide du groupe 4. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à Nufarm MCPA Sodium 300 Herbicide Liquide et à d'autres herbicides du groupe 4. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ.
Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

MCPA SODIUM 300-F.indd 4 8/31/09 11:23 AM

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides :

- Dans la mesure du possible, alterner le Nufarm MCPA Sodium 300 Herbicide Liquide ou les herbicides du même groupe 4 avec des herbicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes mauvaises herbes au champ.
- Utiliser des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et de la rotation des cultures et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques) ou des pratiques de lutte culturale, biologique et d'autres formes de lutte chimique.
- Inspecter les populations de mauvaises herbes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
- Empêcher la propagation à d'autres champs des mauvaises herbes résistantes en nettoyant le matériel de labour et de récolte et en utilisant des semences non contaminées.
- Pour des cultures précises ou des biotypes de mauvaises herbes précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à Nufarm Agriculture Inc. au 1-800-868-5444 ou à www.nufarm.ca.

PRÉCAUTIONS D'USAGE :

Éviter que la pulvérisation ne dérive sur toute végétation utile qui n'est PAS énumérée sur cette étiquette car cela pourrait l'endommager. Éviter la contamination des étangs, des ruisseaux, des rivières et des autres sources d'eau. Ne pas pulvériser lors des périodes de grands vents lorsqu'il y a risque de dérive. Les pulvérisations à gouttelettes grossières sont moins susceptibles de dériver. Ne pas pulvériser lors de températures élevées lorsque les cultures peuvent être stressées car il y a risque de les endommager.

- Ne pas permettre aux animaux en lactation de brouter pendant les 7 jours suivant le traitement.
- Ne pas récolter le fourrage ou couper le foin pendant les 7 jours suivant le traitement.
- Retirer les animaux de boucherie des champs traités au moins 3 jours avant l'abattage.

TEMPS D'APPLICATION :

Pour obtenir de meilleurs résultats, traiter LORSQUE LES MAUVAISES HERBES SONT JEUNES ET EN PLEINE CROISSANCE. Appliquer le produit dans de bonnes conditions de croissance. L'application doit être faite avant que la culture ne recouvre les mauvaises herbes.

PULVÉRISATEUR:

Bien nettoyer tout l'équipement de pulvérisation avant de l'utiliser.

MCPA SODIUM 300-F.indd 5 8/31/09 11:23 AM

Choisir les pastilles de buses appropriées afin de pulvériser le volume recommandé par hectare. Des volumes d'eau plus importants réduiront les risques d'endommager les cultures. Calibrer le pulvérisateur et ajuster la hauteur de la rampe afin d'assurer un recouvrement uniforme des mauvaises herbes. Les pastilles doivent être en bon état et doivent pulvériser le même volume. Les buses à jet plat sont recommandées.

Application au moyen d'un pulvérisateur agricole : NE PAS appliquer pendant des périodes de calme plat ni lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS pulvériser des gouttelettes de taille inférieure au calibre grossier de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). La rampe de pulvérisation doit être fixée à une hauteur de 60 cm ou moins au-dessus des cultures ou du sol.

Zones tampons :
Il est nécessaire que les zones tampons précisées dans le tableau ci-dessous séparent le point d'application directe du produit et la lisière la plus proche, dans la direction du vent, des habitats terrestres vulnérables (tels que prairies, forêts, brise-vent, terres à bois, haies, zones riveraines et zones arbustives), des habitats d'eau douce vulnérables (tels que lacs, rivières, bourbiers, étangs, fondrières des Prairies, ruisseaux, marais, réservoirs et milieux humides) et des habitats estuariens et marins vulnérables.

Lorsqu'on emploie un mélange en cuve, il faut prendre connaissance de l'étiquette des autres produits entrant dans le mélange, et respecter la zone tampon la plus vaste parmi celles exigées pour ces produits (restriction la plus sévère).

Méthode d'application	Culture	Zones tampons (en mètres) nécessaires à la protection des :				
		Habitats d'eau douce d'une profondeur de :		Habitats estuariens ou marins d'une profondeur de :		Habitats terrestres
		moins de 1 m	plus de 1 m	moins de 1 m	plus de 1 m	
Pulvérisateur agricole*	Toutes les cultures	1	1	1	1	4

*Dans le cas de la pulvérisation agricole, il est possible de réduire les zones tampons au moyen d'écrans et de cônes de réduction de la dérive. Les pulvérisateurs dont la rampe de pulvérisation est équipée d'un écran sur toute sa longueur et qui s'étend jusqu'au couvert végétal permettent de réduire la zone tampon figurant sur l'étiquette de 70 %. L'utilisation d'une rampe de pulvérisation dont chaque buse est munie d'un écran conique fixé à une hauteur inférieure à 30 cm du couvert végétal permet de réduire la zone tampon figurant sur l'étiquette de 30 %.

MÉLANGE :
Bien mélanger ce produit avant de l'utiliser. Remplir la moitié du réservoir avec de l'eau propre. Ajouter la quantité requise de produit et bien agiter. Remplir le réservoir avec de l'eau propre et bien agiter avant l'application.

MCPA SODIUM 300-F.indd 6 8/31/09 11:23 AM

AVIS : Si la bouillie à été laissée de côté, bien agiter avant de l'utiliser.

USAGES:

BLÉ, AVOINE, ORGE, SEIGLE (non contre-ensemencées de légumineuses) : Les cultures peuvent être traitées entre le stade 2 feuilles et le stade du début de l'apparition de la feuille étendard. Utiliser 1,5 – 2,75 L de produit par hectare dans 50 – 200 L d'eau. Ne pas appliquer plus d'un traitement par an.

BLÉ, AVOINE, ORGE, SEIGLE (contre-ensemencées de légumineuses) : Appliquer lorsque les plantules de légumineuses ont entre 1 et 3 feuilles trifoliolées, avant qu'elles atteignent 10 cm de hauteur et lorsque les céréales recouvrent les légumineuses. Pour le trèfle, utiliser 0,9-1,5 L de produit par hectare dans 50 – 200 L d'eau. Si les céréales ne recouvrent pas le trèfle, utiliser la dose minimale de 0,9 L/ha. Pulvériser avant que les céréales ne soient au début de stade de la feuille étendard. Ne pas traiter le mélilot. Ne pas appliquer plus d'un traitement par an.

LÉGUMINEUSES FOURRAGÈRES (Dans les céréales avec semis de luzerne ou de lotier corniculé) : Utiliser un mélange de Nufarm MCPA Sodium 300 à la dose de 115 mL/ha plus 1,25 L/ha d'EMBUTOX® Herbicide Liquide. Utiliser 150 – 200 L d'eau par hectare. Pulvériser lorsque les légumineuses ont entre 1 et 4 feuilles trifoliolées et que les céréales sont entre le stade 5 feuilles (entièrement déployées) et le stade du début de l'apparition de la feuille étendard. Ne pas appliquer plus d'un traitement par an.

BLÉ D'AUTOMNE, SEIGLE D'AUTOMNE : Faire le traitement au printemps, entre le stade plein tallage et l'apparition de la feuille étendard. Utiliser 1,5 – 2,75 L de produit par hectare dans 50 – 200 L d'eau. Ne pas appliquer plus d'un traitement par an.

POIS (de grande culture et de conserverie): Appliquer lorsque les pois ont 10-15 cm de hauteur, mais avant la formation des boutons floraux. Ce traitement peut aussi arrêter la croissance du chardon des champs. Utiliser 1 L de produit par hectare dans 250-300 L d'eau. Ne pas traiter les pois cultivés en Nouvelle-Écosse.

LIN (ne pas employer sur les variétés à basse teneur en acide linolénique) (sauf s'il est cultivé pour la fibre): Appliquer lorsque le lin (ne pas employer sur les variétés à basse teneur en acide linolénique)est à 5 cm de hauteur juste avant l'apparition des boutons floraux. Ne pas traiter après le début de l'apparition des boutons floraux. Utiliser 1,5 – 1,75 L de produit par hectare dans au moins 100 L d'eau. Ne pas appliquer plus d'un traitement par an.

MAÏS CULTIVÉ: Appliquer avant que le maïs n'ait 6 feuilles et/ou 15 cm de hauteur (FEUILLE DÉPLOYÉE). LE TRAITEMENT FAIT APRÈS CE STADE PEUT ENDOMMAGER LE MAÏS. Utiliser 1,5 – 2 L de produit par hectare dans 100 – 200 L d'eau. Ne pas appliquer plus d'un traitement par an. Pour la récolte manuelle du maïs (de grande culture et sucré), il est interdit de retourner dans les sites traités dans les 15 jours suivant le traitement. Ainsi, un délai d'attente avant récolte de 15 jours après traitement est requis.

AVIS: Des taux d'application de 1,8 L/ha et plus peuvent endommager le maïs sévèrement.

MCPA SODIUM 300-F.indd 7 8/31/09 11:23 AM

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES :
(NE PAS dépasser le taux indiqué pour chaque culture identifiée dans la section USAGE)

SENSIBLES : Faciles à détruire au stade plantules (2 à 4 feuilles). Utiliser 0,9 - 2,0 L/ha. Utiliser la dose la plus élevée pour les mauvaises herbes plus grosses, par temps froid ou sec ou pour supprimer les infestations considérables: Ansérine de Russie, bardane, bardanette épineuse, bourse-à-pasteur, caméline, chénopode blanc, herbe à poux, kochia à balais, laitue scariole, lampourde glouteron, moutardes (sauf des chiens et tanaisie), plantain, radis sauvage, sagesse-des chirugiens.

RÉSISTANTES : Plus difficiles à détruire au stade plantules (2 à 4 feuilles). Utiliser 2,25 à 2,75 L/ha. Utiliser la dose la plus élevée pour les mauvaises herbes plus grosses, par temps froid ou sec ou pour supprimer les infestations considérables: amarante à racine rouge, barbarée vulgaire, cardère des bois, céraiste vulgaire, chénopode glauque, herbe aux chats, lépidie densiflore, laiteron potager, moutarde des chiens, moutarde tanaisie, ortie dioïque, ortie royale, patience crépue (jeune), pissenlit (des champs) pourpier potager, prunelle vulgaire, renouées, salsifis majeur, soude roulante, stellaire moyenne, vergerette rude.

SUPPRESSION DE LA CROISSANCE AÉRIENNE SEULEMENT : Utiliser 2,25 – 2,75L/ha. Utiliser la dose la plus élevée pour supprimer les infestations considérables ou par temps froid ou sec: centaurée de Russie, chardon des champs, chicorée sauvage, cranson dravier, euphorbe ésule, laiteron des champs, laitue bisanuelle, liseron des champs, patience crépue, renoncule, renouée persicaire, sarrasin de Tartarie.

NETTOYAGE DU PULVÉRISATEUR :
Bien nettoyer le pulvérisateur ayant servi pour l'application des herbicides avant d'appliquer tout autre produit chimique sur les cultures car elles pourraient être endommagées (voir PRÉCAUTIONS D'USAGE). Laver l'extérieur du pulvérisateur et vider complètement le réservoir. Enlever et nettoyer les filtres, les buses et les pastilles séparément. Remplir le réservoir du pulvérisateur avec de l'eau propre. Avec la pompe en marche, faire circuler de l'eau propre et pour chaque 100 L, ajouter 1 L d'ammoniaque d'usage domestique. Faire fonctionner la pompe et l'agitateur pendant 15 minutes. Si possible, laisser reposer la solution dans le réservoir et les tuyaux pendant toute la nuit. Faire circuler à nouveau dans les tuyaux et la rampe et vider le tout. Rincer deux fois avec de l'eau propre, recirculer en vidant à chaque fois. Ne pas contaminer l'eau d'irrigation ou potable lors du nettoyage du pulvérisateur.

08-3589 A-31 août, 2009

MCPA SODIUM 300-F.indd 8 8/31/09 11:23 AM